CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E60412** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE 09/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/04/1994

Raison sociale : SETIB

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/05/2026
Capital : 100 000

5 RUE DE LA ZA DU POINT DU JOUR
HOYMILLE
59492 HOYMILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE 394579114

Siret : 394 579 114 00031

Téléphone : 03 28 68 14 43 **Fax :**

Portable : 06 74 29 71 22

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
SABINI SYLVAIN LUCIEN PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 3036175

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP L18128G1259 000002 215201

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP L18128G 4051 0008002215202

Site Internet : http://www.setib-btp.com

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

E-mail : compta@setib-btp.com

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 247 968 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	31	05/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/06/2026 16:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.